

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
المدرسة العليا في العلوم التطبيقية بتلمسان
HIGHER SCHOOL IN APPLIED SCIENCES--T L E M C E N—



Cahier des charges N° 01/INV-ESSAT /2025

Appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales

Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen

Budget : 2025
Titre : III
Dépenses d'investissements
Opération n°: NE 5.621.7.268.510.04

Lot 1 : Laboratoire commande machine
Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance
Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

ARTICLE 1 : Objet du cahier des charges

L'objet du présent cahier des charges porte sur l'acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen
Le présent cahier des charges est composé de trois (03) lots comme indiqué ci-après :

Lot 1 : Laboratoire commande machine

Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance

Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués

Les soumissionnaires ayant la qualité requise peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots selon les moyens dont ils disposent (Les soumissionnaires peuvent être retenus pour un ou plusieurs lots).

Les soumissionnaires sont tenus de soumissionner pour l'ensemble des items du lot.

Tout item manquant dans le cadre d'un lot donné entraînera le rejet de la soumission y afférente pour « offre partielle ».

ARTICLE 2 : Mode de passation

Le présent avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales s'effectue conformément aux dispositions des articles 38, et 39 de la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.



ARTICLE 3 : Soumissionnaires admis à concourir

Peut participer à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales faisant l'objet du présent cahier des charges toute personne physique ou morale régulièrement inscrite au registre de commerce, ayant la qualité requise pour les lots et disposant des moyens nécessaires pour pouvoir honorer ses engagements et ce, conformément aux dispositions du présent cahier des charges.

- Soumissionnaire ayant réalisé des marchés ou contrats de même nature justifiés par au moins trois (03) attestations de bonne exécution délivrée par des maîtres d'ouvrages publics.
- Soumissionnaire ayant réalisé sur les trois (03) dernières années (2022,2023,2024) un chiffre d'affaires moyen minimal 8.000.000,00DA

Article 04 : Soumissions non admis à la concurrence

- Cahier des charges et forme de soumission, non respectés.
- Ne disposant pas de conditions d'éligibilité.
- Registre de commerce non conforme à l'activité objet de l'offre
- Extrait de rôle expiré ou non apuré ou sans échéancier de paiement le cas échéant.
- Descriptifs des équipements non fournis ou prototypes et échantillons non présentés.
- Equipement proposé non conforme au descriptif demandé au niveau du cahier des charges.
- Délai de garantie inférieur à 24 mois .
- Note éliminatoire au niveau de l'évaluation des offres techniques inférieure à **41 pts**
- Offre raturée ou surchargée et non correctement lisible.
- Société ayant fait l'objet de résiliation au tord du fournisseur avec le secteur de l'enseignement supérieur ou n'ayant pas donné satisfaction lors de l'exécution de ses prestations ultérieures.
- Les sociétés n'ayant pas accomplies les formalités de publicité légales.

Article 05 : Vérification des capacités des soumissionnaires

Le service contractant dispose du droit de vérification des capacités des soumissionnaires par tout moyen légal auprès d'autres services contractant, administrations et organismes chargé d'une mission de service public.

Le contractant dispose aussi du droit de vérifier le cout de revient de l'offre proposée.

ARTICLE 6 : Conditions d'éligibilité

Peut participer à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales faisant l'objet du présent cahier des charges toute personne physique ou morale régulièrement inscrite au registre de commerce, ayant la qualité requise pour les lots et disposant des moyens nécessaires pour pouvoir honorer ses engagements et ce, conformément aux dispositions du présent cahier des charges.

À ce titre, ne sont admis à présenter des offres, pour les lots faisant l'objet du présent cahier des charges, que les personnes physiques ou morales remplissant les conditions suivantes :

a) Capacités professionnelles

- Soumissionnaire ayant réalisé des marchés ou contrats de même nature justifiés par au moins **trois (03)** attestations de bonne exécution délivrée par des maitres d'ouvrages publics.

b) Capacités financières

La condition d'éligibilité relative aux capacités financières du soumissionnaire est vérifiée sur la base du chiffre d'affaires moyen réalisé sur les trois (03) dernières années (2022,2023,2024) justifié par des bilans visés par les services des impôts :

- Chiffre d'affaires moyen minimal exigé = 8.000.000 ,00DA



ARTICLE 7 : Retrait du cahier des charges

Le retrait du présent cahier des charges peut être assuré par les candidats intéressés ou par leurs représentants dûment habilités au niveau de L'Ecole Supérieure en Sciences Appliquées de Tlemcen, contre un paiement d'un montant de **4 000,00 DA** auprès de l'agent comptable de L'Ecole.

Article 08 : Délai de validité des offres

La validité des offres est de 90 jours augmentée de la durée de préparation des offres et ce, à compter de la date d'ouverture des plis et ce conformément aux dispositions de l'article 76, de la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Article 09 : Documents constituant l'offre (Contenu des soumissions)

Conformément à la disposition de l'article 67 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

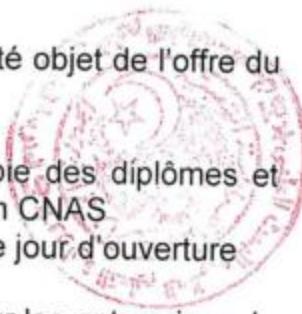
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » et la mention « Appel d'offres n°01/2025 et l'objet de l'appel d'offres ».

1- Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature ;
- Une déclaration de probité ;
- Les statuts pour les sociétés ;

- Registre de commerce électronique comportant le code relatif à l'activité objet de l'offre du soumissionnaire.
- Attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages.
- Moyens humains: Les moyens humains doivent être justifiés par copie des diplômes et certificats de l'éditeur de solution proposée et par la déclaration d'affiliation CNAS
- L'attestation de mise à jour délivrée par la CNAS et en cours de validité le jour d'ouverture des plis doit contenir les noms des personnels notés sur le barème
- Attestation de produit locale délivrée par la chambre de commerce (pour les entreprises de droit algérien)
- Engagement de délais de livraison.
- Engagement de garantie.
- L'engagement du service après vente



2- L'offre technique contient :

- La déclaration à souscrire
- Le présent cahier des charges dument renseigné, paraphé et signé et portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté »
- Tout documents permettant l'évaluation de l'offre technique tels que, descriptifs techniques, catalogues ou mémoires techniques justificatifs de la qualité et des caractéristiques techniques des équipements proposés.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 68 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant règlementation des marchés publics, le service contractant peut demander aux soumissionnaires de présenter des prototypes ou échantillons permettant de mieux apprécier la qualité des équipements proposés



3- L'offre Financière contient :

- La lettre de soumission
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail quantitatif et estimatif
- Bilans des trois (03) dernières années (2022,2023,2024) j visés par les services des impôts

COMPLEMENTATION DES OFFRES :

Conformément aux dispositions de l'article 69 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, **l'attributaire du marché**, doit compléter son offre avec les documents suivants :

- Registre de commerce électronique comportant le code relatif à l'activité objet de l'offre du soumissionnaire.
- Mise à jour CASNOS en cours de validité
- Extrait de rôles apuré et actualisé ou un échéancier de paiement avec la mention « ne figure pas sur le fichier national des fraudeurs ».
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux (Art29 loi de finances 2009)
- Numéro d'identification fiscale « NIF »
- Attestation bancaire pour le « RIB »
- Casier judiciaire en cours de validité.

N.B.: Toutefois, il sera demandé à l'attributaire du marché de compléter par les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature avant l'attribution du marché qu'il doit fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisie et ce conformément aux dispositions de l'article 69 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

Article 10 : Formes des soumissions

- La langue des documents du présent dossier d'appel d'offres sera la langue nationale ou la langue française.
- La monnaie utilisée dans le cadre du présent projet de marché sera le DINAR ALGERIEN
- La signature de l'offre devra être effectuée par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté au titre du présent appel d'offres.

Article 11: Dépenses liées à la préparation des offres

Toutes les dépenses liées à la préparation des offres seront à la charge exclusive du soumissionnaire qui aura à participer au présent appel d'offres.

Article 12 : Eclaircissement apportés au dossier d'appel d'offres

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le contenu du présent cahier des charges est tenu d'adresser une demande d'éclaircissements au service contractant par écrit.

La réponse qui lui est notifiée par le service contractant est en même temps notifiée à l'ensemble des entreprises ayant retiré le cahier des charges.

Toute demande d'éclaircissements doit être formulée au moins dix (10) jours avant la date de dépôt des offres.

Article 13 : Modification du présent cahier des charges

Toute modification aux clauses du présent cahier des charges devra se faire conformément aux dispositions de l'article 52 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 14: Montant de l'offre

Les offres à présenter doivent contenir un montant mentionné en lettre et en chiffre sur la lettre de soumission, et au total général du devis quantitatif et estimatif en toutes taxes comprises.

Le bordereau des prix unitaires doit être établi en hors taxes et comporter les prix en lettres et en chiffres.

Les prix proposés seront fermes non actualisables et non révisables.

Article 15 : Durée de préparation des offres

Conformément à l'article 66 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et l'article 46 de la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, la durée de préparation des offres est fixée à vingt et un (21) jours et sera comptabilisée à partir de la première parution de l'appel d'offres dans la presse jusqu'au jour de l'ouverture des plis.

Article 16 : Dépôt des offres

La date de dépôt des offres aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12H00.

Aucune soumission, une fois l'enveloppe déposée, ne peut être retirée complétée ou modifiée;

Les soumissions devront être déposées le jour de dépôt des offres par le soumissionnaire ou son représentant mandaté à l'adresse suivante :

Tlemcen

Article 17 : Ouverture des plis

L'ouverture des plis relatifs aux dossiers de candidature, offres techniques et offres financières se tiendra pendant la même séance qui est fixée à **14H00** le **07 DEC. 2025** correspondant à la date de dépôt des offres au niveau du siège de l'école supérieure en sciences appliquée Tlemcen.

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants mandatés qui auraient choisi d'assister à l'ouverture des plis, les soumissionnaires signeront un registre attestant leur présence.

-Les caractéristiques techniques des équipements seront analysées par une commission AD-HOC composée des enseignants, informaticiens. Cette commission sera l'objet d'une décision établit par le maître d'ouvrage.

Article 18 : Evaluation des offres

Dans le cadre d'appel d'offre, une note **inférieure à 41 points** est considérée éliminatoire. La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres établi dans une première étape la présélection des offres techniques et élimine les offres qui n'ont pas obtenu la note minimale exigée.

Pour l'évaluation des caractéristiques techniques des équipements, une commission AD-HOC sera installée par décision administrative et formée des enseignants et informaticiens qualifiés de l'école, dont la tache est de garantir la conformité du matériel et s'en charge aussi de sélection du prestataire qui présente la meilleure offre technique. Les offres éligibles et pré qualifiés ayant obtenus **41 points et plus** dans l'offre technique seront examinés, pour retenir conformément au cahier des charges, l'offre qui répond aux critères sus mentionnés.

Il est strictement interdit à tout soumissionnaire de rentrer en contact avec le service contractant pendant la période d'évaluation des offres. La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres est tenue au strict caractère de confidentialité de la procédure d'évaluation des offres.

a. Critères de choix :

Le choix du cocontractant doit s'appuyer sur la base des caractéristiques techniques des équipements proposés et ce conformément aux dispositions des articles 53, 54, 55 et 57 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, et l'article 43,44,52 et 53 de la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Les critères d'évaluation de l'offre technique et de l'offre financière, tiendront compte des considérations suivantes :

- Moyens humains.
- Extension de garantie des équipements au-delà des 24 mois.
- Les délais d'exécution de la prestation objet du présent cahier des charges.
- Les délais et types de formation
- Les références techniques des équipements proposés.
- La proposition financière du produit proposé.



b. Choix des équipements

L'évaluation technique des équipements sera effectuée par une commission composée d'utilisateurs de ces équipements et choisie par le directeur de l'école.

Article 19 : Commission AD-HOC

L'évaluation technique des équipements sera effectuée par une commission (**Commission AD-HOC**) composée d'utilisateurs de ces équipements et choisie par Monsieur le Directeur de l'école en concertation avec les instances pédagogiques.

Commission AD-HOC

Pour l'évaluation technique des équipements, les utilisateurs (**Commission AD-HOC**) devront prendre en considération les critères suivants :

- Adéquation avec les spécifications du cahier des charges
 - Performances proposées des équipements
 - Qualité et origine des équipements
 - Solidité et durabilité des équipements
 - Ergonomie et esthétique des équipements

Barème de notation des caractéristiques des équipements

Equipement	Technologie des équipements supérieure à celle demandée	Equipements répondant juste au cahier des charges	Equipement non conforme (offre disqualifiée)
critères	<ul style="list-style-type: none"> -spécifications techniques supérieurs à celle demandées sur le cahier des charges. -Performances supérieures à celle demandées sur le cahier des charges. 	<ul style="list-style-type: none"> -spécifications techniques égales à celle demandées sur le cahier des charges. -Performances égales à celle demandées sur le cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> - spécifications et performances ne répondant pas au besoins du cahier des charges.
Note	10	05	00

Article 20 : Barème de notation

Le barème de notation et la méthodologie d'évaluation des offres dans le cadre du présent appel d'offres sont mentionnés comme suit :



Désignation des critères	Notation
Offre technique	
A. Dossier administratif	
- Moyens humains (max 10 pts)	10 pts
Note = $\frac{\text{Nombre des travailleurs de l'offre}}{\text{Nombre de travailleurs le plus élevé parmi les offres éligibles}} \times 10$	
- Extension de la garantie des équipements au delà des 24 mois (max 20 pts) Durée proposée de l'offre éligible	20 pts
Note = $\frac{\text{Durée de l'offre éligible la plus longue}}{\text{Durée proposée de l'offre éligible}} \times 20$	
- Délais de livraison (max 20 pts) Délai de l'offre éligible le plus court	20 pts
Note = $\frac{\text{Délai proposé de l'offre éligible}}{\text{Délai de l'offre éligible le plus court}} \times 20$	
A. Total note dossier administratif	50 pts
B. Références techniques des équipements Références techniques sur présentation du prototype et/ou catalogue (évaluation établie par la commission AD-HOC)	
- Technologie des équipements supérieure à celle demandée	10 pts
- Equipements répondant juste au cahier des charges	05 pts
- Equipement non conforme (offre disqualifiée)	00 pts
Note références techniques des équipements	10 pts
Total offre technique (A+B)	60 pts
Offre Financière : Offres techniquement préqualifiées	
Mt du moins disant	
- Note = $\frac{\text{Mt de l'offre}}{\text{Mt du moins disant}} \times 40$ une majoration de 25% sera accordée au produit national	40 pts
Note offre financière	40 pts



Résultat Final :

- Note offre technique.....
- Note Offre Financière
- Total
- Classement

Le soumissionnaire éligible, pré-qualifié techniquement qui obtiendra la note la plus élevée en fin d'évaluation (offre mieux disant) sera retenue. En cas de désistement il sera appelé au soumissionnaire suivant par ordre de classement.

En cas d'égalité de la note finale attribué à plusieurs soumissionnaires, celui qui a obtenu la note financière la plus élevée, sera retenue.

Marge de préférence

Après évaluation technique et financière, une majoration de 25% sera accordée au produit national par augmentation de la note financière obtenue et ce, sur présentation des documents délivrés par les autorités compétentes (certificat d'origine Algérienne délivré par la chambre de commerce). Cette majoration se traduira par une plus-value de 25% ajoutée à la note financière calculée.

Article 21: Correction des erreurs

Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier d'appel d'offre, seront vérifiées par la commission d'évaluation des offres du service contractant pour en rectifier les éventuelles erreurs de calcul.

Dans l'affirmative, les erreurs seront corrigées par le service contractant de la façon suivante :

- Lorsqu'il existe une différence entre le prix en chiffres et le prix en lettres, ce dernier fera foi.
- Lorsqu'il existe une différence entre le prix porté sur le bordereau des prix unitaires et celui porté sur le devis quantitatif et estimatif, celui porté sur le bordereau des prix unitaires fera foi.
- Lorsqu'il existe une erreur de calcul dans le cadre de la détermination du montant de la soumission, les erreurs seront corrigées par la commission d'évaluation des offres du service contractant et les nouveaux montants seront pris en compte dans le classement.

ARTICLE 22 : Contrôle du coût de revient

Conformément aux dispositions de l' articles 79 de la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, le titulaire du marché est obligé de communiquer tout renseignement ou document permettant de contrôler les coûts de revient des prestations objet du marché et/ou de ses avenants. Lorsqu'il est estimé nécessaire de soumettre le marché ou l'avenant au contrôle du coût de revient, cette décision relève de la compétence du service contractant.

Article 23: Attribution du marché

Conformément à la disposition des articles 52 et 65 du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, l'attribution provisoire du marché sera publiée, si possible, dans les mêmes organes qui assure la publication de l'appel d'offres.

Toutefois, le contractant se réserve le droit, pour des motifs d'intérêt général de déclarer l'annulation de toutes la procédure et/ou l'attribution provisoire et ce conformément aux dispositions de l'article 73 du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

Si par ailleurs, l'attributaire d'un marché se désiste avant la notification du marché ou refuse d'accuses réception de la notification, le service peut continuer l'évaluation des offres

restantes conformément aux dispositions de l'article 74 du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

Article 24 : Recours

Conformément aux dispositions réglementaires de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés, dans les 10 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution provisoire du présent projet de marché.

Article 25: Lutte contre la corruption

Conformément aux dispositions des articles 88 à 94 décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.. sans préjudice pénales, quiconque s'adonne à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une énumération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Il constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste des opérateurs économiques interdits sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marché publics et la résiliation du marché.

Article 26 : Acceptation des clauses et conditions du cahier d'appel

Article 20 : Acceptation des clauses et conditions du cahier des charges
Le présent cahier des charges devra être inclus dans l'offre technique du soumissionnaire conformément à l'article 08 ci-dessus, signé et toutes les pages doivent être paraphées.

Fait à..... Le

Lu et accepté et approuvé





Cahier des Prescriptions Spéciales

Marché public passé conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15-47 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment à l'article n° 95 du décret cité ci-dessus :



Conclu entre :

Monsieur **Rouissat Bouchrit**, Directeur de l'école Supérieure en Sciences Appliquées de Tlemcen désigné ci-après par l'expression : « Contractant »

D'une part,

Et:

Le fournisseur :

Siège social :

Représenté par son :

Monsieur/Madame :

Dûment habilitée à signé le présent marché, désigné ci-après, par l'expression « **Partenaire cocontractant** ».

D'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



ARTICLE 1 : OBJET DU PROJET DE MARCHE

Le présent projet de marché porte sur «l'Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen».

Le présent projet de marché est composé de trois (03) lots:

Lot 1 : Laboratoire commande machine

Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance

Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués

ARTICLE 2 : TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES

Les textes applicables pour le présent projet de marché seront :

- loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.
- Décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics
- Le C.C.A.G approuvé en date du 21 novembre 1964.
- La loi 10.05 du 15/08/2010 modifiant et complétant la loi n°08-12 du 25 juin 2008 modifiant et complétant l'ordonnance 03/03 du 19/07/2003 relative à la concurrence.
- L'ordonnance N°66/56 du 08/06/1966 modifier et complété par la loi N° 09/01 du 20/02/2009 portant code pénal'
- L'ordonnance N°75/58 du 26/09/1975 modifier et complété par la loi N° 05/10 du 26/06/2005 portant code civil'
- Les clauses du présent marché qui ne seraient pas conformes à la réglementation en vigueur ne sont nulles et de nul effet.
- Ordonnance 09-01 du 22-07-2009, portant loi des finances complémentaires 2009.
- Les décrets présidentiels 11.98 du 01/03/2011 et 11.118 du 16/03/2011.
- Loi 06/01 du 20.02.2066 sur la prévention et la lutte contre la corruption
- Les arrêtés du 28 mars 2011 fixant la modalité de la lettre de soumission, de la déclaration à souscrire et de la déclaration de probité.
- La loi 90/10 relative à la relation du travail
- La loi 04.02 modifiée et complétée, relatives aux règles applicables aux pratiques commerciales.
- Arrêté du 19/12/2015 fixant les modèles, de déclaration de candidature, de déclaration de probité, de déclaration à souscrire et la iettre de soumission.
- Ordonnance 10.05 du 01/09/2010 relatif à la lutte contre la corruption.
- Ordonnance 95/07 du 25/01/1995 modifiée et complétée par le loi 06/04 du 20/02/2006 relatives aux assurances.
- Ordonnance 66/156 du 08/06/1966 portant code pénal
- Loi 10-06 du 15/08/2010 modifiant et complétant la loi n°04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales.
- La loi 85-05 du 16/02/1985 relatif à la protection et la promotion de la santé
- La loi 10.06 du 15/08/2010 complétant la loi 83/13 relatives à la sécurité sociale
- La loi 03-10 du 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement
- La loi 08/12 du 25/06/2008 portant approbation de l'ordonnance 03/03 du 19/07/2003 relative à la concurrence.
- La loi 01-19 du 12/12/2001 portant gestion des déchets
- La loi 06/10 du 20/02/2006 relative à la prévention et la lutte contre la corruption.
- La loi 05/10 du 20/06/2005 portant code civil, modifiant et complétant l'ordonnance 75/58 du 26/09/1975.

- Décret exécutif 90-266 du 15/09/1990 relatif à la garantie des produits et services
- Décret exécutif 95-305 du 07/10/1995 fixant les modalités de la facturation
- Décret exécutif 13-327 fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de la garantie des biens et des services.



ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES

Conformément aux dispositions de l' articles 95de décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics.

Le présent marché est conclu entre Monsieur **Rouissat Bouchrit**, Directeur de l'école Supérieure en Sciences Appliquées de Tlemcen, d'une part,

Et le fournisseurreprésenté par son.....Monsieur
.....d'autre part.

ARTICLE 4 : IDENTITES ET QUALITES DES PERSONNES DUMENT HABILITEES A SIGNER LE PRESENT CONTRAT.

Conformément aux dispositions de l' articles 95du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics. Le présent projet marché est conclu entre :

Pour l'administration (Le Contractant) :

Conformément aux dispositions de l' articles 95 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics.

Monsieur **Rouissat Bouchrit**, Directeur de l'école Supérieure en Sciences Appliquées de Tlemcen, représentant de Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Pour le fournisseur (Le cocontractant) :

Monsieuren qualité de
.....delasociété

ARTICLE 5 : MODE DE PASSATION

Le présent avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales s'effectue conformément aux dispositions des articles 38, et 39 de la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public.

ARTICLE 6 : PIÈCES et documents CONTRACTUELLES

Le marché sera constitué par les pièces suivantes :

- La lettre soumission
- La déclaration de candidature
- La déclaration à souscrire
- La déclaration de probité.
- Le cahier des prescriptions spéciales CPS
- Le bordereau des prix unitaires



- Le devis détaillé estimatif et quantitatif
- Descriptif technique des équipements



ARTICLE 7 : MONTANT DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l' articles 95 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics.

Le montant global du marché en toutes taxes comprises en Dinars Algérien est arrêté à la somme de :

En chiffres =D.A.

En lettre =

ARTICLE 8 : PRIX UNITAIRES

Les prix unitaires fixés au titre du présent marché sont fermes, non révisables et non actualisables, aussi bien pendant la période comprise entre la fin de validité des offres et l'entrée en vigueur du contrat que pendant toute la durée d'exécution du marché.

Ils comprennent toutes les charges, sujétions et frais nécessaires pour l'exécution des services y compris les différentes taxes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 : AVENANT

conformément aux dispositions de l' articles 81 de la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants du présent marché si des modifications dans la mise en œuvre des prestations interviennent par rapport aux prévisions initiales.

Article 10: Sous-traitance

Aucune forme de sous-traitance n'est acceptée pour tout ou partie des fournitures faisant l'objet du présent marché.

Article 11: Obligations du cocontractant

Le cocontractant est responsable de la totalité des équipements qui doivent répondre aux normes de qualités du produit et aux normes d'emballage selon le cahier des prescriptions techniques conformément à la réglementation en vigueur.

Le partenaire cocontractant est le seul responsable sur la qualité des équipements objet de livraison, il doit répondre conformément à la législation en vigueur en cas de tout dommage causé par lui, par les employés ouvriers, sous-traitants et fournisseurs.

ARTICLE 12 : DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS

Le fournisseur devra préciser les performances et les caractéristiques des équipements proposés, dans l'offre technique jointe à la soumission. Les fournitures seront de premier choix, de qualité conforme aux normes de fabrication en vigueur et exempte de tout vice de fabrication ou de malfaçon.

Les prestations objet du projet de marché portent sur la **fourniture, installation et mise en marche des équipements**, dont le détail est défini dans le devis quantitatif et estimatif ci-joint.

Article 13: Modalités de livraison

Le partenaire cocontractant est tenu de livrer à la date et au lieu convenu les équipements objet du marché, accompagnées d'un bon de livraison dans lequel sont mentionnés les prix unitaires et globaux, les quantités et la désignation des ouvrages livrés.

Le transport sera assuré par les soins du partenaire cocontractant par les moyens de locomotion remplissant les conditions nécessaires de livraison.

Le lieu de livraison du matériel c'est l'école Supérieure en Sciences Appliquées de Tlemcen.

ARTICLE 14 : DÉLAIS DE LIVRAISON :

Conformément aux dispositions de l'articles 95de décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics.

La fourniture des équipements objet du présent projet de marché sera exécutée dans un délai de à compter de la date de notification de l'ordre de service.

ARTICLE 15 : ÉLECTION DES DOMICILES DES PARTIES CONTRACTANTES

Les notifications et les mises en demeure qui doivent être faites, les avis et préavis qui doivent être donnés devront être transmis au fournisseur par tous moyens adéquats permettant d'assurer l'acheminement du courrier et de l'information au fournisseur.

a)- Pour le Fournisseur :

Fournisseur :

Sise A :

b)- Pour l'Administration:

Ecole Supérieure en Sciences Appliquées -Tlemcen BP 165 RP - Bel Horizon *

Tlemcen

ARTICLE 16 : GARANTIE DES EQUIPEMENTS

16.1. Garantie Mécanique

Le fournisseur garantit l'ensemble de sa fourniture contre tout vice de conception ou de construction, tout défaut des matériaux utilisés pour la fabrication des équipements ainsi que contre toute erreur de montage, à moins qu'il ne prouve que la détérioration résulte d'une usure anormale des pièces d'une exploitation anormale. Cette garantie ne s'applique pas aux pièces d'usure courante.

16.2. Garantie de production

Si avant l'expiration de la période de garantie fixée, une partie de la production se révèle non conforme au contrat, le fournisseur la corrigera dans les plus brefs délais et à ses frais si sa responsabilité est en cause.

16.3. Garantie de fonctionnement

Si avant l'expiration de la période de garantie, le matériel donne un fonctionnement anormal pour une cause d'un vice de conception ou d'un défaut de fabrication ou de montage, le fournisseur mettra à la disposition du client le personnel et les équipements nécessaires pour en déceler la cause et y remédier dans les plus brefs délais, tous les frais résultant de cette opération sont à la charge du fournisseur.

ARTICLE 17 : DÉLAIS DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé en fonction de la durée proposée par le soumissionnaire au niveau de son offre et ce, conformément à l'arrêté interministériel du 14/12/2014 fixant la

durée de garantie par nature d'équipement. La garantie commence à courir à compter de la date de réception provisoire des équipements sans réserves.
Le modèle du certificat de garantie devra être conforme à l'arrêté du 12/11/2014.
La garantie du matériel et prestations de service est de mois.

Article 18: Caution de bonne exécution

conformément aux dispositions de l'articles 79 de la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public et les articles 130,131,133et134 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le fournisseur est tenu de présenter une caution bancaire de bonne exécution égale à 05% du montant du marché.

Le co-contractant est tenu de présenter une caution bancaire de garantie égale à 5% du montant du marché à la réception provisoire.

La caution de garantie sera constituée par la transformation automatique de la caution de bonne exécution à la réception provisoire.

La libération de la caution sera effectuée après un mois à compter de la date de la réception définitive par le contractant conformément à l'article 134 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 19 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime du nantissement dans les conditions fixées en vertu des l'article 145 et 146du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, il est stipulé que :

- Comme comptable chargé de paiements : Monsieur le Trésorier de la Wilaya de Tlemcen
- Comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements conformément au décret susvisé : Monsieur **Rouissat Bouchrit**, Directeur de l'école Supérieure en Sciences Appliquées de Tlemcen ou son représentant dûment mandaté.

ARTICLE 20 : PENALITES DE RETARD

Conformément aux dispositions de l'articles 95 de décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics.

Dans le cas où les délais indiqués à l'article 08 du présent projet de marché ne seraient pas respectés, le fournisseur sera passible sans qu'il ait lieu à mise en demeure préalable des pénalités de retard, conformément à l'article 147du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

La pénalité au énième jour sera calculée selon la formule suivante : $P = \frac{M}{D} \times 7$

M = Montant total de pénalité journalière

D = Délai contractuel prévu pour l'exécution du présent marché (en jour).

Le montant cumulé des pénalités pour retard ne pourra dépasser 10 % du montant du marché éventuellement augmenté par les montants des avenants.

ARTICLE 21 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements s'effectueront conformément aux dispositions de l' articles 79 de la loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public :

21.1 Conditions de paiement :

- Après livraison et installation des équipements.
- Après mise en place d'une caution de bonne exécution ou de garantie.

21.2 Constatation des situations ouvrant droit au paiement :

En application des dispositions prévues par les articles sus cités, les délais de constatation des situations ouvrant droit au paiement du fournisseur sont fixés à dix (10) jours. Les situations ou factures non conformes seront restituées contre accusé de réception au fournisseur avant l'expiration des délais précités.

21.3 Délais de mandatement :

En application des dispositions prévues par les articles sus cités, les mandatements des sommes dues au fournisseur seront effectués dans un délai qui ne dépasse pas trente (30) jours à compter de la date de réception des situations ou factures ouvrant droit au paiement.

ARTICLE 22 : DROIT DE TIMBRE ET DROIT D'ENREGISTREMENT :

Le présent projet de marché sera dispensé des formalités de timbres et des droits d'enregistrement conformément aux dispositions des articles 28 et 170 des codes de l'enregistrement et du timbre, sauf dispositions contraires prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 23 : CAS DE FORCE MAJEUR

En cas de force majeure, événement imprévisible et indépendant de la volonté qui l'invoque, les délais de livraison sont suspendus et ne donnent pas lieu à l'application des pénalités de retard dans les limites fixées par les ordres d'arrêt et de reprise de service pris en conséquence par le service contractant.

ARTICLE 24 : CONDITIONS DE RESILISATION DU MARCHE

La résiliation du marché sera faite conformément aux dispositions des articles 149, 150, 151, 152 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 25 : DOMICILIATION BANCAIRE

Conformément aux dispositions de l' articles 95de décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics.

Tous les paiements dus en exécution du présent marché devront être effectués par l'Administration en donnant crédit au compte du fournisseur :

Compte bancaire N° :

Agence :

Ouvert au nom de :

ARTICLE 26 : Décès, faillite ou règlement judiciaire de la société

a) Décès : En cas de décès du fournisseur, le contrat est résilié de plein droit sans indemnité, sauf à l'administration d'accepter s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des travaux.

b) Faillite ou règlement judiciaire :

- Le contrat est également résilié de plein droit sans indemnité, en cas de faillite sauf à l'administration d'accepter dans l'éventualité où le syndic aurait été autorisé par le tribunal à Continuer l'exploitation de la société, les offres qui peuvent être faites par le dit syndic pour la continuation de la société. En cas de règlement judiciaire, si la société n'est pas autorisée à continuer l'exploitation de son activité.
- En tout état de cause, les mesures conservatoires ou de sécurité, dont l'urgence apparaît, en attendant une décision définitive du tribunal, sont prises d'office par l'administration et mise à la charge de l'entrepreneur.

ARTICLE 27 : TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE RISQUE

Le transfert de propriété et de risque aura lieu au moment de la signature sur le site du procès-verbal de réception qualitative et quantitative qui interviendra après ouverture des caisses en présence des représentants du fournisseur et préalablement au montage.

ARTICLE 28 : DOCUMENTATION

Le fournisseur s'engage à remettre au client les manuels d'instruction de réparation d'entretien se rapportant aux équipements livrés en trois (03) exemplaires au début du montage ou à la livraison' Ces manuels doivent permettre au client l'utilisation, l'entretien et l'exécution des réparations courantes de toutes les parties des équipements.

ARTICLE 29 : SECRET PROFESSIONNEL

Les documents techniques de toute nature y compris les spécifications et règles particulièrement communiquées sont la propriété commune des deux parties.

Le fournisseur gardera le secret professionnel pour tout renseignement d'ordre industriel ou commercial propre à l'Acheteur qu'il aurait recueilli à l'occasion de l'exécution de ses obligations contractuelles.

ARTICLE 30 : RÉCEPTION PROVISOIRE

A l'achèvement complet de livraison objet du présent marché et après satisfaction des essais de mise en marche, l'école procédera, sur demande du fournisseur à la réception provisoire, conformément à la réglementation en vigueur et lui délivrera un procès-verbal de réception' Le délai de garantie commencera à courir à partir de la date du procès-verbal sans réserves. Dans le cas où des réserves seront constatées, un état sera arrêté en commun accord avec un délai raisonnable pour la levée de ces réserves.

ARTICLE 31 : RÉCEPTION DÉFINITIVE

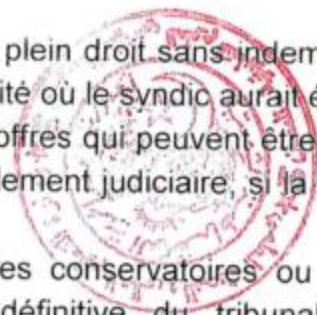
La réception définitive des équipements sera prononcée à l'expiration du délai de garantie. La réception définitive des matériels et équipements livrés contractuellement au sein de l'école sera prononcée sur requête du fournisseur dans la mesure où toutes les obligations contractuelles ont été remplies convenablement, à l'expiration des délais de garantie. Une main levée sera remise au fournisseur pour la libération de la caution de garantie.

ARTICLE 32 : ORDRE DE SERVICE

Le partenaire doit commencer les livraisons dans les délais fixés sur un ordre de service écrit de l'école.

Il se conforme strictement aux ordres de services qui lui seront notifiés, et toutes les instructions qui lui sont données par l'école pour l'application des clauses du marché.

Lorsque le partenaire estime que les prescriptions d'un ordre de service dépassent les obligations de son marché, il doit sous peine de forclusion en présenter l'observation écrite et motivée à l'école dans un délai de dix (10) jours.



La réclamation ne suspend pas l'exécution de l'ordre de service à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par l'école.

Toute perturbation qui empêche le fournisseur d'exécuter convenablement les prestations objet du contrat sera sanctionnée par un ordre d'arrêt et de reprise.

ARTICLE 33: RÈGLEMENT DE LITIGES

A/ En cas de contestations ou litiges, relatifs à l'exécution du présent marché. Une procédure de règlement amiable, en vue de trouver une solution équitable pour les deux parties, sera introduite en commun accord conformément aux dispositions de l'article 153, 154 et 155 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

B/ A défaut de solution satisfaisante pour l'une ou l'autre partie seul le tribunal administratif de Tlemcen sera compétent pour règlement du litige.

ARTICLE 34 : RESPECT DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL :

La réglementation du travail et la législation en vigueur en Algérie seront applicables à la société attributaire du présent projet de marché.

1- La charge entière de l'application au personnel du cocontractant de l'ensemble de la législation et de la réglementation du travail, notamment en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité des travailleurs, comme de la législation et de la réglementation sociale incombe à l'entrepreneur, et contractant pourra, en cas d'infraction, appliquer les mesures coercitives prévues à l'article 35 du CCAG.

2- La société devra assurer le transport de tout ouvrier malade ou blessé, soit à l'établissement de soins le plus proche du lieu des travaux, soit à domicile, suivant la gravité de son état.

3- Le cahier des prescriptions spéciales prescrit l'organisation d'ambulances sur les chantiers qui, par leur importance, leur situation et de la nature des travaux, rendent cette mesure nécessaire.

4- Quatre conditions de travail expressément stipulées par le cahier des prescriptions spéciales ou par les présentes clauses administratives générales l'entrepreneur doit assurer à son personnel les autres conditions de travail qui peuvent être fixées par la réglementation locale, les conventions collectives ou les usages pour chaque profession et, dans chaque profession, pour chaque catégorie d'ouvriers, dans la localité ou la région où le travail est exécuté.

ARTICLE 35 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Le cocontractant est tenu de s'informer et d'examiner la réglementation locale sur les aspects liés à l'environnement et prendre les dispositions nécessaires pour respecter la réglementation en vigueur.

ARTICLE 36 : UTILISATION DE LA MAIN D'ŒUVRE LOCALE :

Compte tenu de la nature des prestations du présent projet de marché, l'utilisation de la main d'œuvre pour la fourniture et installation des équipements devra se faire en fonction des compétences requises pour ce type de prestations.

Toutefois, le cocontractant est encouragé dans la mesure du possible d'utiliser des cadres et une main d'œuvre originaire l'Algérie.

Le cocontractant recrute sous sa responsabilité de la main d'œuvre nécessaire à l'exécution du présent projet de marché.

ARTICLE 37 : MISE EN VIGUEUR

Le présent projet de marché entrera en vigueur dès son approbation par l'autorité compétente conformément aux dispositions réglementaires du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 38 : DATE ET LIEU DE SIGNATURE

Le présent projet de marché est signé à le :

Le Service contractant

Le soumissionnaire

Lu et approuvé

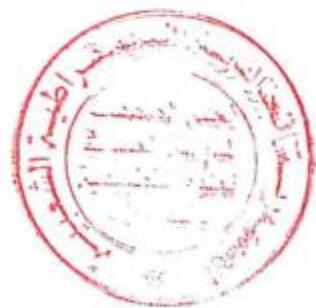
قرأ وصدق عليه

تلمسان : ٢٦١٧٥٩٤٦٠٦٢٠١٥

تأشيرة رقم ٥٨ بتاريخ ٢٢/١١/٢٠١٥

(رئيس لجنة المفتشين)

بوقلمي حسن العقاد





ANNEXES

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ÉCOLE SUPÉRIEURE EN SCIENCES APPLIQUÉES - ESSA TLEMCEN

Annexe I - Déclaration de probité

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : École Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen

2/Objet du marché public: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées - ESSA - Tlemcen

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

en son nom et pour son compte

au nom et pour le compte de la société qu'il représente

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Forme juridique de la société :

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non Oui

Dans la négative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour



prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le,
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire
et cachet du candidat ou soumissionnaire)



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ÉCOLE SUPÉRIEURE EN SCIENCES APPLIQUÉES - ESSA TLEMCEN

Annexe II - Déclaration de candidature

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen

2/Objet du marché public : Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen.

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public allotie :

Non Oui

Dans la négative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:

Lot 1 : Laboratoire commande machine

Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance

Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

....., agissant :
En son nom et pour son compte Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises Etrangères :.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises :

Le groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société:

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Oui

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

-signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ou ;



- donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ☐;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit Algérien ;

Oui ☐ Non ☐

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- est inscrit au registre de commerce ☐ ou,
- est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ☐ ou,

- détient la carte professionnelle d'artisan ☐ ou,
- est dans une autre situation ☐ (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant : , délivré par le , pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de priviléges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Oui ☐ Non ☐

Dans la négative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Jounada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Oui ☐ Non ☐

Dans la négative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision)

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Oui ☐ Non ☐

Dans la négative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)

- la société a réalisé pendant (indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) :

dont % sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots (barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :

Oui ☐ Non ☐

Dans la négative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ÉCOLE SUPÉRIEURE EN SCIENCES APPLIQUÉES - ESSA TLEMCEN

Annexe III - Déclaration à souscrire-1-

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen
Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public : Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen.

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : ...Tlemcen

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public allotie :

Oui Non

Préciser le numéros du lot ainsi que l'intitulés :

Lot 1 : Laboratoire commande machine

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :
Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)

Désignation	Délais (jours)	Délais en lettres
Lot 1 : Laboratoire commande machine		

à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....

6/décision du service contractant
La présente offre est



A , le

Signature du représentant
du service contractant :



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de regroupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.

Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ECOLE SUPÉRIEURE EN SCIENCES APPLIQUÉES - ESSA TLEMCEN

Annexe III - Déclaration à souscrire-2-

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen
Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

/.....

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public : Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées - ESSA - Tlemcen.

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : ...Tlemcen

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public allotie:
Oui Non

Préciser le numéros du lot ainsi que l'intitulés :

Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,
Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:



Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :
Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)

Désignation	Délais (jours)	Délais en lettres
Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance		

à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....

6/décision du service contractant :
La présente offre est



, le
Signature du représentant
du service contractant :



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.

Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ÉCOLE SUPÉRIEURE EN SCIENCES APPLIQUÉES - ESSA TLEMCEN

Annexe III - Déclaration à souscrire-3-

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen
Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/

.../

Dénomination du groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public : Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public : ...Tlemcen

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public allotri

Oui Non

Préciser le numéros du lot ainsi que l'intitulé :

Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ☐

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ☐
Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres)

Désignation	Délais (jours)	Délais en lettres
Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués		

à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....

6/décision du service contractant :
La présente offre est



A, le

Signature du représentant
du service contractant :



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.

Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen

Annexe IV - Lettre de soumission-1-

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen
Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen.

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public Wilaya de Tlemcen

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public allotii:
Oui Non

Dans la positive :

Désignation	Délais (jours)	Délais en lettres
Lot 1 : Laboratoire commande machine		

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre □.

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement □.
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)

..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

Désignation	Montant en HT	Montant en lettres
Lot 1 : Laboratoire commande machine		
Montant total en HT		
T.V.A. 19%		
Montant total en TTC		

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations

Imputation budgétaire : Budget d'équipement

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte :

Ouvert au nom de :

Numéro :

Agence :

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
------------------------------------	---------------------------	-----------

		
--	---	--

6/Décision du service contractant :
La présente offre est

A , le

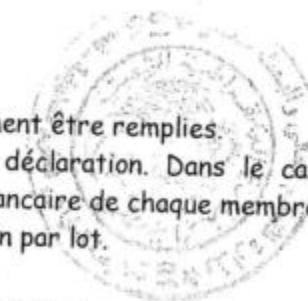
Signature du représentant
du service contractant :



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de regroupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un regroupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du regroupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.

Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle



ÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen

Annexe IV - Lettre de soumission-2-

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen
Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public Wilaya de Tlemcen

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public allotie :

Oui Non

Dans la positive :

Désignation	Délais (jours)	Délais en lettres
Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance		

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :
-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.
-me soumets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)

..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

Désignation	Montant en HT	Montant en lettres
Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance		
Montant total en HT		
T.V.A. 19%		
Montant total en TTC		

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations

Imputation budgétaire : Budget d'équipement

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte :
Ouvert au nom de :

Numéro :

Agence :

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en r^egie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A

, le

Signature du représentant
du service contractant :



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de regroupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un regroupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du regroupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.

Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen

Annexe IV - Lettre de soumission-3-

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Ecole Supérieure en Sciences Appliquées - ESSA Tlemcen
Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :



2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

Dénomination du groupement :

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public Wilaya de Tlemcen

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public allié :

Oui Non

Dans la positive :

Désignation	Délais (jours)	Délais en lettres
Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués		

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre ☐ :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ☐
Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :
-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.
-me soumets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant)

..... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

Désignation	Montant en HT	Montant en lettres
Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués		
Montant total en HT		
T.V.A. 19%		
Montant total en TTC		

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations

Imputation budgétaire : Budget d'équipement

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte :

Ouvert au nom de :

Numéro :

Agence :

5/Signature du soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est

A

, le

Signature du représentant
du service contractant :



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.

Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.





BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES





Bordereau des prix unitaires

Budget 2025

Titre III: Dépenses de fonctionnement

Avis d'appel d'offres N° 001/2025

Code 049: Programme 1: Enseignement et formation Supérieur

01: Sous Programme 1: Premier et deuxième cycles d'enseignement

N° D'opération: NE 5.621.7.268.510.04: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées - ESSA - Tlemcen.



Lot 1 : Laboratoire commande machine

Nº	Désignations	Types	Unité de mesure	Prix Unitaire	Prix Unitaire en lettre
01	Voltage Source Inverter/Chopper IGBT	Variateurs DC/AC- DC/DC	U		
02	Voltage Source Inverter/Chopper SIC		U		
03	9 Switchs Converter IGBT		U		
04	Convertisseur DC/DC Bidirectionnel DAB		U		
05	Contrôleur temps réel standard	Unités de contrôles	U		
06	Contrôleur temps réel Professionnel		U		
07	Contrôleur RCP		U		
08	PM Synchronous Machine 1000W	Machines	U		
09	Powder brake 1kw		U		
10	Brake Controller		U		
11	Tacho-generator	Mesure	U		
12	Current measurement		U		
13	Voltage measurement		U		
14	Voltage current measurement		U		
15	Acquisition de données USB		U		
16	Alimentation de table triple	Alimentation	U		
17	Câbles	câbles	U		
18	Supercondensateur	Composant	U		
19	Polycopies	Documentation	U		

Fait, à le

Signature, Cachet et Griffe
du Soumissionnaire



المدرسة العليا للعلوم التطبيقية
Ecole Supérieure en Sciences Appliquées



Bordereau des prix unitaires

Budget 2025

Titre III: Dépenses de fonctionnement

Avis d'appel d'offres N° 001/2025

Code 049: Programme 1: Enseignement et formation Supérieur

01: Sous Programme 1: Premier et deuxième cycles d'enseignement

N° D'opération: NE 5.621.7.268.510.04: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen.

Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance

N°	Désignations	Types	Unité de mesure	Prix Unitaire	Prix Unitaire en lettre
01	Convertisseur DC/DC BUCK (hacheur série) à IGBT avec différentes charges	Convertisseur DC/DC	U		
02	Convertisseur DC/DC BOOST(Hacheur parallèle) avec différentes charges	Convertisseur DC/DC	U		
03	Convertisseur DC/AC (onduleur de tension) à commande intégré+ charges	Convertisseur DC/AC	U		
04	Ampèremètre analogique	Mesure	U		

Fait, à le

Signature, Cachet et Griffe
du Soumissionnaire

Primo 50-



الجامعة العليا للعلوم التطبيقية
Ecole Supérieure en Sciences Appliquées



Bordereau des prix unitaires

Budget 2025

Titre III: Dépenses de fonctionnement

Avis d'appel d'offres N° 001/2025

Code 049: Programme 1: Enseignement et formation Supérieur

01: Sous Programme 1: Premier et deuxième cycles d'enseignement

N° D'opération: NE 5.621.7.268,510.04: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen.



Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués

Nº	Désignations	Unité de mesure	Prix Unitaire	Prix Unitaire en lettre
1	KIT Raspberry Pi 5 8 Go	U		
2	Raspberry Pi 400	U		
3	Carte de développement STM32H743VIT6	U		
4	Kit de développement SUB Jetson NANO 4GB B01	U		
5	Carte de Développement AI Jetson Xavier NX - 8GB 16GB eMMC	U		
Total HT				
TVA 19%				
Total TTC				

Arrêté le présent devis à la somme de:

.....

Délai de livraison: (.....) jours.

Délai de garantie: (.....) Mois.

Fait, à le

Signature, Cachet et Griffe
du Soumissionnaire



**Devis
Quantitatif
Et
Estimatif**



المدرسة العليا للعلوم التطبيقية
Ecole Supérieure en Sciences Appliquées



Devis Quantitatif et estimatif

Budget 2025

Titre III: Dépenses de fonctionnement

Avis d'appel d'offres N° 001/2025

Code 049: Programme 1: Enseignement et formation Supérieur

01: Sous Programme 1: Premier et deuxième cycles d'enseignement

N° D'opération: NE 5.621.7.268.510.04: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tiemcen.

Lot 1 : Laboratoire commande machine

N°	Désignations	Types	Unité de mesure	Qté	PU	Montant HT
01	Voltage Source Inverter/Chopper IGBT	Variateurs DC/AC- DC/DC	U	4		
02	Voltage Source Inverter/Chopper SIC		U	1		
03	9 Switch Converter IGBT		U	1		
04	Convertisseur DC/DC Bidirectionnel DAB		U	1		
05	Contrôleur temps réel standard	Unités de contrôles	U	4		
06	Contrôleur temps réel Professionnel		U	1		
07	Contrôleur RCP		U	4		
08	PM Synchronous Machine 1000W	Machines	U	1		
09	Powder brake 1kw		U	1		
10	Brake Controller		U	1		
11	Tacho-generator	Mesure	U	4		
12	Current measurement		U	1		
13	Voltage measurement		U	1		
14	Voltage current measurement		U	4		
15	Acquisition de données USB		U	1		
16	Alimentation de table triple	Alimentation	U	4		
17	Câbles	câbles	U	1		
18	supercondensateur	Composant	U	1		
19	Polycopies	Documentation	U	1		
					Total HT	
					TVA 19%	
					Total TTC	

Arrêté le présent devis à la somme de:

Délai de livraison: (.....) jours.

Délai de garantie: (.....) Mois.

Fait, à le

Signature, Cachet et Griffe

du Soumissionnaire



المدرسة العليا للعلوم التطبيقية
Ecole Supérieure en Sciences Appliquées



Devis Quantitatif et estimatif

Budget 2025

Titre III: Dépenses de fonctionnement

Avis d'appel d'offres N° 001/2025

Code 049: Programme 1: Enseignement et formation Supérieur

01: Sous Programme 1: Premier et deuxième cycles d'enseignement

N° D'opération: NE 5.621.7.268.510.04: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées - ESSA - Tlemcen.

Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance

Nº	Désignations	Types	Unité de mesure	Qté	Prix Unitaire en H.T	Montant HT
01	Convertisseur DC/DC BUCK (hacheur série) à IGBT avec différentes charges	Convertisseur DC/DC	U	3		
02	Convertisseur DC/DC BOOST(Hacheur parallèle) avec différentes charges	Convertisseur DC/DC	U	3		
03	Convertisseur DC/AC (onduleur de tension) à commande intégré+ charges	Convertisseur DC/AC	U	3		
04	Ampèremètre analogique	Mesure	U	10		
Total HT						
TVA 19%						
Total TTC						

Arrêté le présent devis à la somme de:

Fait, à le

Délai de livraison: (.....) jours.

Délai de garantie: (.....) Mois.

Signature, Cachet et Griffe
du Soumissionnaire



المدرسة العليا للعلوم التطبيقية
Ecole Supérieure en
Sciences Appliquées



Devis Quantitatif et estimatif

Budget 2025

Titre III: Dépenses de fonctionnement

Avis d'appel d'offres N° 001/2025

Code 049: Programme 1: Enseignement et formation Supérieur

01: Sous Programme 1: Premier et deuxième cycles d'enseignement

N° D'opération: NE 5.621.7.268.510.04: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées –ESSA –Tlemcen.

Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués

Nº	Désignations	Unité de mesure	Qté	Prix Unitaire	Montant HT
1	KIT Raspberry Pi 5 8 Go	U	20		
2	Raspberry Pi 400	U	15		
3	Carte de développement STM32H743VIT6	U	15		
4	Kit de développement SUB Jetson NANO 4GB B01	U	13		
5	Carte de Développement AI Jetson Xavier NX - 8GB 16GB eMMC	U	2		
Total HT					
TVA 19%					
Total TTC					

Arrêté le présent devis à la somme de:

.....

Délai de livraison: (.....) jours.

Délai de garantie: (.....) Mois.

Fait, à le

Signature, Cachet et Griffe
du Soumissionnaire



Descriptif technique



Budget 2025

Titre III: Dépenses de fonctionnement

Avis d'appel d'offres N° 001/2025

Code 049: Programme 1: Enseignement et formation Supérieur

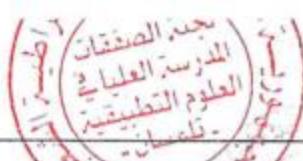
01: Sous Programme 1: Premier et deuxième cycles d'enseignement

N° D'opération: NE 5.621.7.268.510.04: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA – Tlemcen.



Annexe Lot 1 : Laboratoire commande machine

N°	Spécifications techniques des Désignations
01	<p>Voltage Source Inverter/Chopper IGBT (Variateurs DC/AC- DC/DC) Convertisseur multifonction polyvalent à base d'IGBT (800 VDC, 400 VAC, 20 A) comprenant un redresseur triphasé, un onduleur à source de tension (VSI) triphasé à deux niveaux et un hacheur, Fréquence de commutation max :20 kHz, Inductance :1 mH, Condensateur : 1000 µF, Entrée DB37 des signaux MLI, Sortie DB37 des signaux MLI, 3 capteurs de courants 25A, un capteur de tension 600V pour le bus DC, protection contre CC, surtension, échauffement, Sortie de mesures : -10V / +10V Boîtier : Rackable 4U</p>
02	<p>Voltage Source Inverter/Chopper SIC(Variateurs DC/AC- DC/DC) Convertisseur multifonction polyvalent à base de Sic (800 VDC, 400 VAC, 20 A) comprenant un redresseur triphasé, un onduleur à source de tension (VSI) triphasé à deux niveaux et un hacheur, Fréquence de commutation max :200 kHz, Inductance :1 mH, Condensateur : 1000 µF, Entrée DB37 des signaux MLI, Sortie DB37 des signaux MLI, 3 capteurs de courants 25A, un capteur de tension 600V pour le bus DC, protection contre CC, surtension, échauffement, Sortie de mesures : -10V / +10V Boîtier : Rackable 4U</p>
03	<p>9 Switch Converter IGBT(Variateurs DC/AC- DC/DC) Convertisseur polyvalent à neuf interrupteurs à base d'IGBT(600 VDC, 400 VAC, 20 A), avec E/S DB37 pour les signaux MLI, Fréquence de commutation max :20 kHz, Condensateur : 1000 µF, Capteurs de courant : 4 capteurs effet Hall, 25A, Capteurs de tension : 1 capteurs 600V Sortie de mesures : -10V / +10V, protection contre CC, surtension, échauffement, Boîtier : Rackable 4U</p>
04	<p>Convertisseur DC/DC Bidirectionnel DAB (Variateurs DC/AC- DC/DC) Convertisseur DC/DC bidirectionnel à pont actif double (DAB) à base de SIC, Tension d'entrée: 600V DC,Tension de sortie : 600V DC, Courant : 20A Entrée DB37 des signaux MLI, Sortie DB37 des signaux MLI, Commande analogique : 0-10V, Protection renforcée : Contre court-circuit, surtension, échauffement, Capteurs de courant : 2 capteurs effet Hall, 25A Capteurs de tension : 4 capteurs 600V pour le bus DC Sortie de mesures : -10V / +10V, Boîtier : Rackable 4U</p>
05	<p>Contrôleur temps réel standard (Unités de contrôles) Unité de commande temps réel Simulink version standard comprenant Microprocesseur 6 Coeurs 2.4GHz, Gestion des E/S par FPGA ADC : 16 Entrées ($\pm 10V$), DAC : 8 Sorties ($\pm 10V$), MLI : 16 Sorties. Entrée MLI pour HIL : 16 entrées. E/S Numériques : 20/S. Encodeur incrémentale: 2 entrées, Encodeur absolue: 1 Entrées. Communication avec PC : Ethernet, Communication avec Périphériques: CAN, RS485 Logiciel: Simulink, Ecran 19"</p>
06	<p>Contrôleur temps réel Professionnel (Unités de contrôles) Unité de commande temps réel Simulink version Professionnelle comprenant Microprocesseur 16 Coeurs 2.8 GHz, Gestion des E/S par FPGA, • ADC: 32 Entrées ($\pm 10V$). DAC: 16 Sorties ($\pm 10V$). MLI : 32 Sorties. Entrée MLI pour HIL : 32 entrées. E/S Numériques : 40/S. Encodeur incrémentale : 2 entrées. Encodeur absolue : 2 Entrées. Communication avec PC : Ethernet. Communication avec Périphériques : CAN, RS485, Logiciel: Simulink, Ecran 24", Laptop Host i5 8 generation 8go ram, boitier: rack 24" 4 Unités</p>
07	<p>Contrôleur RCP (Unités de contrôles) Contrôleur RCP : Nombre des cores : 4 (2 DSP+2 CLA). Fréquence :200Mhz ADC : 8 Entrées ($\pm 10V$). DAC : 4 Sorties ($\pm 10V$). MLI : 12 Sorties. E/S Numériques : 20/S. Encodeur incrémentale : 2 entrées. Encodeur absolue : 1 Entrées. Communication avec PC : USB. Communication avec Périphériques : CAN, RS485, Fibre optique Logiciel : Simulink, Plecs, PSIM,CCS</p>



	PM Synchronous Machine 1000W (Machines) moteur synchrone à aimant permanent triphasé 1000W, 220V/380V, 3A /4.6A/6A, 2500Rpm + Encodeur en quadrature intégrée. (17 bit ou 2500Ppr), Couple : 10N.m sorties sur bornes sécurités Ø4,																
08																	
09	Powder brake 1kw (Machines) Frein à poudre, puissance 1kW, Tension 24V, Courant 2A																
10	Brake Controller (Machines) Unité de commande du frein, Gammes de vitesses : 2000 - 4000 - 6000 rpm, avec interrupteur. Gamme de couples : 10-20-30 Nm, avec interrupteur. Section d'alimentation du frein : Sortie : de 0 à 20 Vcc, 1A. Tension d'alimentation : 230 V, 50 Hz																
11	Tacho-generator (Mesure) Tacho-generator pour la mesure de vitesse des machines électriques, Vitesse max: 6000tr/min, Sortie: BNC+ fiche banane, Tension de sortie: ±10V, System de couplage avec moteurs																
12	Current measurement (Mesure) Unité de mesure des courants: Mesure des 3 courants à effet hall isolés, Plage de mesure : ±10A, ±20A AC/DC, Tension de sortie : ±10V, Alimentation 220V , compatible avec les contrôleurs numériques temps réel, Boitier : DIN A4																
13	Voltage measurement (Mesure) Unité de mesure des tensions : Mesure des 3 tensions à effet de hall <ul style="list-style-type: none"> • Plage de mesure : ±200V/±400V/±600V/±1000V, Tension de sortie : ±10V, Alimentation 220V, compatible avec les contrôleurs numériques temps réel, Boitier : DIN A4 																
14	Voltage current measurement (Mesure) Unité de mesure des courants et des tensions : 3 tensions+ 3 courants (EH), Plage de mesure courant : ±10A/±20A ,Plage de mesure : ±600V/±1000V, Alimentation 220V, Tension de sortie : ±10V, compatible avec les contrôleurs numériques temps réel, Boitier : DIN A4																
15	Acquisition de données USB (Mesure) Appareil d'acquisition de données USB comprenant ADC : 8 entrées ±10V, DAC : 4 Sortie ±10V, E/S Numériques : 8 bit, Logiciel+ Matlab/Simulink, connexion : USB, Alimentation : 5V																
16	Alimentation de table triple (Alimentations) <ul style="list-style-type: none"> - 2 sorties (0-30)V,3A, - sortie 5V - Affichage numérique V/A 																
17	Câbles <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type câble</th> <th>Qté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Câbles PWM db37</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Câbles I/O</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Cordons de sécurité à reprise arrière (fil extra souple 30A, 1000 V CAT III) longueur 2m (Rouge)</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Cordons de sécurité à reprise arrière (fil extra souple 30A, 1000 V CAT III) longueur 2m (Noir)</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Cordons BNC 50 Ohms, 2m</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Cordons BNC 50 Ohms, 1m</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Cordons de terre à reprise arrière (fiches femelles détrompées, Jaune/Vert) 2m</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Type câble	Qté	Câbles PWM db37	6	Câbles I/O	6	Cordons de sécurité à reprise arrière (fil extra souple 30A, 1000 V CAT III) longueur 2m (Rouge)	5	Cordons de sécurité à reprise arrière (fil extra souple 30A, 1000 V CAT III) longueur 2m (Noir)	5	Cordons BNC 50 Ohms, 2m	10	Cordons BNC 50 Ohms, 1m	10	Cordons de terre à reprise arrière (fiches femelles détrompées, Jaune/Vert) 2m	5
Type câble	Qté																
Câbles PWM db37	6																
Câbles I/O	6																
Cordons de sécurité à reprise arrière (fil extra souple 30A, 1000 V CAT III) longueur 2m (Rouge)	5																
Cordons de sécurité à reprise arrière (fil extra souple 30A, 1000 V CAT III) longueur 2m (Noir)	5																
Cordons BNC 50 Ohms, 2m	10																
Cordons BNC 50 Ohms, 1m	10																
Cordons de terre à reprise arrière (fiches femelles détrompées, Jaune/Vert) 2m	5																
18	Supercondensateur supercapacité: Tension : 48V, Capacité : 13.33F, ESR: 51mΩ Puissance max : 6kw, Courant :13A																
19	Polycopies polycopies de TP pour enseignants et étudiants (contenant au moins 4 TPs, prise en main et connaissance du matériel, commande de la machine a cc, commande scalaire MAS, commande vectorielle MS) + un manuel d'utilisations sur les unités de contrôle en temps réels pour enseignants																



Budget 2025

Titre III: Dépenses de fonctionnement

Avis d'appel d'offres N° 001/2025

Code 049: Programme 1: Enseignement et formation Supérieur

01: Sous Programme 1: Premier et deuxième cycles d'enseignement

N° D'opération: NE 5.621.7.268.510.04: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées - ESSA - Tlemcen



Annexe Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance

N°	Spécifications techniques des Désignations
01	<p>Convertisseur DC/DC BUCK (hacheur série) à IGBT. Convertisseur DC-DC bucka base d'IGBT avec Commande analogique -10V/10V compatible avec l'unité de commande DSP (MC-TMS, MC-FPGA) et dSPACE. Commande interne par potentiomètre, Tension d'entrée 400V. Courants de sorties 10A. Fréquence de la commutation : 10Khz. Protection contre court circuit, surtension, échauffement, Sortie BNC des Signaux des gâchettes des IGBT.</p>
02	<p>Convertisseur DC/DC BOOST (Hacheur parallèle) à IGBT Convertisseur multifonction polyvalent à base d'IGBT avec Commande analogique -10V/10V compatible avec l'unité de commande DSP (MC-TMS, MC-FPGA) et dSPACE. Commande interne par potentiomètre Tension d'entrée 400V. Courants de sorties 10A. Fréquence de la commutation : 10Khz. Protection contre court-circuit, surtension, échauffement, Sortie BNC des Signaux des gâchettes des IGBT/MOSFET</p>
03	<p>Convertisseur DC/AC (onduleur de tension) à commande intégré. convertisseur DC/AC avec Commande de la fréquence de la tension de sortie, Commande de l'amplitude de la tension de sortie. Multiple technique de commande rapprocher : commande 180, commande 120, MLI naturel, MLI naturel avec injection de la troisième harmonique, Modulation vectorielle. Tension d'entrée max 600V. Courants des interrupteurs max 80A. Fréquence de la commutation : 10Khz. Protection contre court-circuit, surtension, échauffement. Sortie BNC des Signaux des gâchettes des IGBT/MOSFET.</p>
04	<p>Ampèremètre analogique. Arrêt automatique du fonctionnement sur piles : après 45 minutes Longévité des piles : env. 300 heures de service Gammes de tension continue : 1 ... 300 V (6 gammes) Gammes de tension alternative : 1 ... 300 V (6 gammes) Gammes de courant continu : 0,1 ... 10 A (5 gammes) Gammes de courant alternatif : 0,1 ... 10 A (5 gammes) Résistance interne (gammes de tension) : 1,5 MΩ (constant) Précision : classe 2,5 Échelles : -3 ... 0 ... +3 et -1 ... 0 ... +1 Longueur de l'échelle : 135 mm Graduation : 0,1 linéaire Capacité de surcharge (limite supérieure) : Gammes de mesure de la tension : 350 V (en permanence) Gammes de mesure du courant : 14 A (en permanence) Connexion : douilles de sécurité de 4 mm Alimentation (inclusa au matériel) : 4 piles 1,5 V, type CEI R6</p>





Budget 2025

Titre III: Dépenses de fonctionnement

avis d'appel d'offres N° 001/2025

Code 049: Programme 1: Enseignement et formation Supérieur

01: Sous Programme 1: Premier et deuxième cycles d'enseignement

N° D'opération: NE 5.621.7.268.510.04: Acquisition des équipements scientifiques des laboratoires au profit de l'école supérieure en sciences appliquées – ESSA - Tlemcen.

Annexe Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués

N°	Spécifications techniques des Désignations
01	<p>Raspberry Pi 5 8GB:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Processeur Arm® Cortex®-A76 64 bits quadruple cœur BCM2712 2,4 GHz de Broadcom, avec extensions de cryptographie, caches L2 512 KB par cœur et cache L3 partagé 2 MB ✓ GPU Video Core VII, prenant en charge Open GL ES 3.1, Vulkan 1.2 ✓ Double sortie d'écran HDMI® 4kp60 avec prise en charge HDR ✓ Décodeur HEVC 4Kp60 ✓ SDRAM LPDDR4X-4267 (SKU 4 GB et 8 GB disponibles au lancement) ✓ Wi-Fi 802,11 ac double bande ✓ Bluetooth 5.0/Bluetooth Low Energy (BLE) ✓ Emplacement pour carte micro SD, avec prise en charge du mode SDR104 haut débit ✓ 2 ports USB 3,0, prenant en charge un fonctionnement 5 Gbps simultané ✓ 2 ports USB 2,0 ✓ Gigabit Ethernet, avec prise en charge PoE + (nécessite un PoE+HAT séparé) ✓ 2 émetteurs-récepteurs caméra/écran MIPI 4 voies ✓ Interface PCIe 2.0 pour périphériques rapides (nécessite une carte d'extension HAT M.2 séparé ou un autre adaptateur) ✓ Alimentation CC 5 V/5 A via USB-C™, avec prise en charge de l'alimentation ✓ Embase 40 broches standard Raspberry Pi ✓ Horloge en temps réel (RTC), alimentée par une batterie externe
02	<p>Raspberry Pi 400</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Processeur quadri cœur 64 bits à 1,8 GHz, ✓ 4 Go de RAM ✓ Un réseau sans fil, ✓ Une sortie à double affichage ✓ Une lecture vidéo 4K ✓ Intégré dans un clavier compact.
03	<p>Carte de développement STM32H7 STM32H743VIT6</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquence: 400M (noyau M7) ✓ Paquet: LQFP100 ✓ RAM: 1024kB ✓ Flash: H743VI: 2048kB (2M) ✓ Interface OLED-plug and play ✓ Prise en charge de 0.96 pouces/1.3 pouces OLED ✓ TFT d'interface D'AFFICHAGE à CRISTAUX LIQUIDES ✓ Connectez 1.3 pouces HD LCD polychrome connectez 2.0 pouces HD LCD polychrome etc. .. ✓ Tous les écrans LCD d'interface SPI dans notre boutique ✓ Stockage de données: W25064 (pilote QSPI) ✓ Cristal haute vitesse: 25MHz ✓ Cristal basse fréquence: 32.768K ✓ Puissance + lumière LED de contrôle du programme ✓ 2 utilisateurs et bouton de réinitialisation ✓ Tous les CPUs-10 conduit ✓ 2. Aiguille à pas multiples entier 54m





Kit de développement SUB Jetson NANO 4GB B01

Le Jetson Nano B01 est un ordinateur embarqué (SBC) développé par NVIDIA, spécialement conçu pour l'IA embarquée, l'apprentissage automatique et le traitement d'images. Version améliorée du modèle original, il offre des performances accrues pour les applications d'intelligence artificielle en bordure (Edge AI).

Caractéristiques Techniques Principales:

Processeur : CPU : Quad-core ARM Cortex-A57 1.43 GHz ; GPU : NVIDIA Maxwell avec 128 coeurs CUDA

Mémoire : 4 Go LPDDR4 (64-bit)

Stockage : Supporte 16GB eMMC ; Slot micro SD (pour le système d'exploitation) ; Port M.2 Key E (pour stockage NVMe ou modules sans fil)

Connectivité :

4 × USB 3.0 ;

1 × USB 2.0 Micro-B (alimentation/communication) ;

1 × HDMI 2.0 (4K @ 30Hz) ;

1 × Display Port 1.2 ; Gigabit Ethernet ; Connecteur pour caméra MIPI CSI-2 (2 × canaux)

Alimentation: 5V/4A via connecteur bâillet ;

Alternative : 5V/2A via port Micro-USB (mode faible puissance)

GPIO : 40 broches d'extension (compatible Raspberry Pi) ;

Inclut UART, I2C, SPI, PWM

Performances IA : Capable d'exécuter des réseaux neuronaux complexes ;

Supporte Tensor RT pour l'optimisation des modèles ;

Compatible avec : Tensor Flow ; PyTorch ; Caffe ; Open CV

Refroidissement : Nécessite un refroidissement actif pour les charges de travail soutenues ;

04

Supporte les ventilateurs 5V via en-tête 4 broches

Systèmes d'Exploitation Supportés : Linux pour Tegra (L4T) basé sur Ubuntu ;

Support Docker ;

Compatible avec les frameworks NVIDIA JetPack

Comparaison B01 vs Original : Connecteur d'alimentation amélioré (bâillet vs Micro-USB) ; Meilleure disposition des ports ;

Support M.2 Key E ajouté ;

Consommation énergétique optimisée

Applications Typiques : Vision par ordinateur embarquée ;

Robots et drones intelligents ;

Systèmes de surveillance intelligents ;

Dispositifs IoT avancés ;

Prototypage d'applications IA

Spécifications Physiques : Dimensions : 100 mm × 80 mm × 29 mm ; Poids : ~138 g ;

Température de fonctionnement : 0°C à 40°C

Écosystème Logiciel : NVIDIA JetPack SDK ; CUDA, cuDNN ;

Support complet pour la vision par ordinateur ;

Bibliothèques d'accélération matérielle

Accessoires Recommandés : Module eMMC pour stockage rapide ; Caméra Raspberry Pi ou NVIDIA ; Carte micro SD haute performance ; Alimentation 5V/4A de qualité ; Boîtier de protection avec refroidissement

Ce système offre un excellent rapport performance/consommation pour le déploiement de solution d'intelligence artificielle en périphérie de réseau.

Sa compatibilité avec les écosystèmes populaires d'IA et sa connectivité étendue en font une plateforme idéale pour le prototypage et le déploiement d'applications embarquées intelligentes.





Carte de Développement AI Jetson Xavier NX - 8GB 16GB eMMC

La carte de développement **Jetson Xavier NX 8GB** est une plateforme informatique puissante et polyvalente conçue pour les applications avancées d'intelligence artificielle. Avec une performance AI impressionnante de 21 TOPS, cette carte compacte est idéale pour l'intégration dans divers systèmes intelligents.

Caractéristiques Techniques Principales:

Performances AI :

21 TOPS de puissance de calcul AI ; GPU NVIDIA Volta™ avec 384 cœurs et 48 Tensor Cores ; Processeur 6-cœurs NVIDIA Carmel ARM®v8.2 64-bit ; 6MB L2 + 4MB L3 cache.

Mémoire et Stockage : 8 Go LPDDR4 × (128-bit, 59.7 Go/s de bande passante) ; 16 Go eMMC 5.1 intégré

Connectivité :

Ports PCIe : 1 × 1 (Gen3) + 1 × 4 (Gen4) - 144 GT/s total

Réseau : Ethernet Gigabit 10/100/1000 BASE-T

Affichage : 2 sorties multi-mode (DP 1.4/eDP 1.4/HDMI 2.0)

Gestion de l'Alimentation : Options flexibles : 10W, 15W et 20W ; Adaptateur secteur US inclus ; Capacités Multimédia Avancées

Encodage Vidéo: H.265 : 2×4 K60, 4×4 K30, 10×1080 p 60 ; H.264 : 2×4 K60, 4×4 K30, 10×1080 p 60

Décodage Vidéo: H.265 : 2×8 K30, 6×4 K60, 12×4 K30 ; H.264 : 2×4 K60, 6×4 K30, 10×1080 p60 ; Visio par Ordinateur ; Support jusqu'à **6 caméras physiques** (24 canaux virtuels) ;

14 Voies MIPI CSI-2 D-PHY 1.2 (jusqu'à 30 Gbps) ;

2 Accélérateurs vision PVA ;

2 moteurs NVDLA pour l'accélération du deep learning

Facteur de Forme: Dimensions ultra-compactes: 45 mm × 69.6 mm ;

Connecteur SO-DIMM 260 broches pour intégration facile

Applications Idéales

Robots autonomes

Systèmes de surveillance intelligente

Dispositifs médicaux avancés

Véhicules autonomes

Plateformes IoT industrielles

Ecosystème Logiciel

Compatible avec **NVIDIA Jet Pack SDK**

Supporte Tensor Flow, Py Torch, Caffe

Optimisé pour Tensor RT

Bibliothèques accélérées pour la vision par ordinateur

Cette carte de développement représente la solution idéale pour les ingénieurs et chercheurs travaillant sur des projets AI nécessitant une puissance de calcul élevée dans un format compact et économique en énergie.

Sa flexibilité énergétique et ses capacités multimédias étendues en font un choix exceptionnel pour le prototypage et le déploiement de solutions d'intelligence artificielle avancée



Mémoire technique

Le soumissionnaire devra fournir, par lot, tous les renseignements nécessaires permettant de juger la qualité de l'ensemble des équipements qu'il aura proposé au niveau de son offre.

Il devra alors renseigner le présent canevas, par lot, pour tous les équipements objet de l'offre. Les principaux critères pris en considération lors de l'analyse du présent mémoire technique des équipements se résument comme suit :



Lot 1 : Laboratoire commande machine

Qualité, provenance et marque des équipements proposés

Description sommaire des références techniques des appareillages :

Garantie des appareillages proposés :

Moyens mis en œuvre pour la fourniture et l'installation des équipements proposés:

Diverses autres informations :

Fait à le

LE SOUMISSIONNATRE

Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance

Qualité, provenance et marque des équipements proposés :

Description sommaire des références techniques des appareillages :

Garantie des appareillages proposés :

Moyens mis en œuvre pour la fourniture et l'installation des équipements proposés:

Diverses autres informations :

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIR

Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués

Qualité, provenance et marque des équipements proposés :

Description sommaire des références techniques des appareillages :

Garantie des appareillages proposés :

Moyens mis en œuvre pour la fourniture et l'installation des équipements proposés:

Diverses autres informations :

Fait à le

LE SOUMISSIONNAIRE



Récapitulation générale



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ÉCOLE SUPÉRIEURE EN SCIENCES APPLIQUÉES - ESSA TLEMCEN

Récapitulation générale

N°	Désignation des lots	Montant total en H.T
Lot 1	Lot 1 : Laboratoire commande machine	
Lot 2	Lot 2 : Laboratoire électronique de puissance	
Lot 3	Lot 3 : Kits de Développement pour Systèmes Embarqués	
	MONTANT H.T	
	T.V.A 19%	
	MONTANT T.T.C	

Arrêté le présent devis à la somme de:

Délai de livraison: (.....) jours.

Fait, à le

Signature, Cachet et Griffe
du Soumissionnaire